

## 1. CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Conformément au règlement de l'UE 2019/2018 du 27 novembre 2019 ("SFDR") et plus particulièrement à l'article 4 de SFDR, la société de gestion ODDO BHF Private Equity SAS, publie sur son site Internet la manière dont la société considère les principaux impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité et sa stratégie de diligence raisonnable par rapport à ces impacts.

## 2. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Cette déclaration s'applique à la gestion des fonds et des mandats discrétionnaires par la société. Elle ne s'applique pas dans les cas où la société a externalisé la fonction de gestion de portefeuille à un tiers externe.

La Société ne prend pas en compte les principaux impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité pour ses produits qui prennent en compte les risques de durabilité en intégrant les critères environnementaux et/ou sociaux dans leur processus de décision d'investissement. La politique de diligence raisonnable est basée sur l'alignement de l'objectif d'investissement des fonds concernés aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

Les fonds n'intégrant pas les critères ESG ne tiennent pas compte des principaux effets négatifs des décisions d'investissement. En effet, il n'a pas été décidé de les évaluer, de les contrôler et de les signaler dans la stratégie d'investissement.

La société est également signataire des principes pour l'investissement responsable des Nations Unies.

Comme la société de gestion poursuit une intégration progressive des facteurs environnementaux et sociaux et des principaux impacts négatifs dans les différentes stratégies, elle peut ou non étendre leur prise en compte à l'avenir si la société de gestion les juge pertinents pour la stratégie d'investissement de nos produits.

Mise à jour le 9 mars 2021